

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 19/12/2024



Convention de partenariat pour la valorisation halieutique de l'étang de Floirac 2025-2030



Entre, d'une part :

La Mairie de Floirac représentée par son Maire M. Jean-Jacques PUYOBRAU demeurant au 6 Avenue Pasteur 33270 FLOIRAC ci-après dénommé ci-après dénommé « le propriétaire riverain »,

Et :

La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 33), ci-après dénommée « la Fédération », dont le siège est situé au 10 ZA du LAPIN, 33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU, représentée par son Président, Daniel BOURDIE

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Située en bordure immédiate de la Garonne, la commune de Floirac possède un plan d'eau issu d'une ancienne exploitation de granulat. Depuis 2019, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde assure la gestion piscicole et halieutique sur cet étang communal, en partenariat avec l'AAPPMA de la Vallée de la Pimpine. Elles ont succédé à l'AAPPMA du Roseau Floiracais suite à la dissolution de cette dernière.

Le plan d'eau est un site de 1,5 hectares dont les berges sont aménagées et où la pratique de la pêche est autorisée. La politique environnementale de la ville repose sur trois axes majeurs : servir une ville à la fois nature, jardin et saine. Le plan d'eau de Floirac ainsi que le parc autour sont des espaces qui font l'objet d'un aménagement floral et paysagé, qui participe à l'embellissement du cadre de vie des floiracais.

La Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatiques de la Gironde (FDAAPPMA33) est une structure régie par la loi 1901 relative aux associations. Conformément à ses statuts, établis par Arrêté Ministériel, elle est chargée par la loi de missions d'intérêt général, et elle a un caractère d'établissement d'utilité publique.

Les objectifs défendus par la FDAAPPMA33 sont inscrits dans la volonté de promouvoir la pêche et de défendre ses intérêts. La réforme de la pêche introduite par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques confirme et renforce ses missions d'intérêts public en matière de protection des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole sur le domaine du département de la Gironde.

Ainsi la FDAAPPMA33 travaille essentiellement autour de deux grandes missions :

- Le développement durable de la pêche amateur et la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche ;
- La protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.

Aujourd'hui la FDAAPPMA33 fédère 50 Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) et une Association Départementale Agréée de Pêche Amateurs aux Engins et Filets (ADAPAEF).

Conscients de mener des objectifs en commun sur un même territoire, la Mairie de Floirac et la Fédération de pêche ont souhaité pérenniser leur partenariat concernant la gestion de l'étang de Floirac par la présente convention. C'est dans le cadre de ses missions et dans la volonté d'un développement territorial local, que la FDAAPPMA33 propose à la mairie de Floirac un ensemble de fiches actions comprises entre 2025 et 2030.

La Fédération et la ville de Floirac souhaitent poursuivre le développement d'un pôle dédié à la découverte de la pêche et à l'éducation à l'environnement pour les habitants de la métropole bordelaise et des alentours. En parallèle de ce plan de développement du loisir pêche sur le plan d'eau, il paraît indispensable de mieux connaître et donc mieux gérer cette masse d'eau à travers le suivi de la qualité du lac. L'objectif d'acquisition de connaissance et de suivi de la qualité du plan d'eau s'avère primordial puisqu'il présente de forts enjeux écologiques, piscicoles et halieutiques au cœur de bordeaux métropole.

Article 1 : Objet de la convention

L'objet de cette convention est la mise en place d'un partenariat entre la Fédération de pêche et La Mairie de Floirac.

Elle fixe les moyens de coordination et de concertation sur les actions à mener, consenties entre et La Mairie de Floirac et la Fédération de pêche, et les modalités techniques et financières de la mise en œuvre de ce partenariat. Tout cela dans un but global de mutualiser les moyens sur des objectifs communs.

Article 2 : Territoire d'intervention

Le champ d'action de cette convention se concentre sur le plan de Floirac. La Fédération de pêche, ayant compétence d'un point de vue départemental, est également légitime sur les milieux aquatiques et humides de l'ensemble de la commune.

Article 3 : Objectifs généraux et actions opérationnelles en commun

Un programme d'actions, en 2^{ème} partie de la présente convention, est établi en concertation entre et La Mairie de Floirac et la Fédération de pêche, préalablement à la mise en place du partenariat, et fixe les objectifs à long terme et les objectifs opérationnels. Ce programme d'actions, et donc la convention de partenariat, pourront évoluer et être mis à jour annuellement en concertation entre les 2 structures.

Objectifs généraux :

- Asseoir un partenariat durable entre les deux structures : les deux partenaires travaillent chacun sur le parc des étangs. Ce partenariat permettra la programmation et la mise en œuvre d'actions pluriannuelles concertées.
- Maintenir et/ou restaurer un bon état de conservation des habitats aquatiques, de leurs fonctions et des espèces associées : ce partenariat sera l'occasion de mettre en commun les

moyens et les connaissances de chacun pour maintenir voire restaurer les milieux et leurs espèces associées par la mise en place d'actions coordonnées.

- Améliorer et disposer des connaissances suffisantes pour la gestion de l'étang : ce partenariat permettra de répondre aux besoins communs des 2 structures sur la connaissance des populations piscicoles de l'étang, mais également sur la gestion réalisée et son impact vis-à-vis du milieu et de la biodiversité.
- Poursuivre la découverte et la sensibilisation du public et des acteurs locaux au patrimoine naturel : ce partenariat sera l'occasion de mettre en commun les connaissances, les moyens de communication et les réseaux des deux partenaires pour sensibiliser un maximum de personnes aux milieux aquatiques et humides, leurs espèces associées et la gestion patrimoniale.
- Disposer d'un projet de valorisation de l'étang de Floirac afin d'accroître l'attractivité du site pour la pratique de la pêche de loisir.
- Développer le 1er pôle « découverte pêche en famille » dans la métropole bordelaise, permettant la pratique de la pêche pour les débutants en favorisant l'organisation d'animation d'initiation à la pêche.

Objectifs opérationnels :

Les objectifs à long terme se déclinent en objectifs opérationnels, et notamment au travers des documents d'orientation de la Fédération de pêche et de la Mairie de Floirac, qui seront la base du partenariat.

Le programme d'actions associé à cette convention répertorie l'ensemble des objectifs opérationnels définis conjointement entre la Mairie de Floirac et la Fédération de pêche (cf. fiches actions). Une fiche action par objectif opérationnel détaille :

- la maîtrise d'ouvrage,
- la description de l'action,
- les moyens proposés,
- les liens avec les plans de gestion des 2 structures et autres programmes,
- les partenaires techniques potentiels,
- le détail opérationnel et
- les éléments de coûts sur la durée de l'action.

Article 4 : Modalités de mise en œuvre technique et financière

La mise en œuvre fonctionnelle de la présente convention se formalisera par le biais d'une réunion annuelle du comité de pilotage réunissant, au minimum, la Mairie de Floirac (élus et service technique) et la Fédération de pêche (élus et service technique).

Au cours de cette réunion, les objectifs d'actions en commun seront débattus et définis afin d'aboutir à une programmation, annuelle voir pluriannuelle, d'actions concertées.

Chaque fiche action, définie annuellement, détaillera les moyens de mise en œuvre (humains, financiers...). Il s'agit d'un catalogue d'actions éligibles déclinées selon les objectifs retenus par les deux structures, dont la mise en œuvre dépend des échanges annuels entre la Mairie de Floirac et la Fédération de Pêche et du contexte local.

Certaines actions seront inscrites dans la programmation annuelle de la fédération et effectuées sans contrepartie financière, d'autres pourront être réalisées dans le cadre d'études-prestations et feront l'objet d'un financement de la part de la Mairie de Floirac en fonction des demandes ou besoins identifiés. Les propositions techniques et financières seront

communiquées suffisamment en amont pour l'intégration au budget prévisionnel (N+1) de la Mairie de Floirac (mois de septembre de l'année N au plus tard).

Article 5 : Engagements particuliers à chaque structure

En complément de l'atteinte des objectifs généraux applicables à l'ensemble des signataires de la convention, les partenaires s'engagent sur des points particuliers :

La Fédération de pêche contribue au partenariat en :

- Invitant le représentant et/ou personnel technique de La Mairie de Floirac à chaque réunion de travail du champ d'action de la convention ou tout autre projet concernant les objectifs communs ;
- Coordonnant et relayant l'information auprès des AAPPMA concernant les actions menées en lien avec les objectifs généraux de la convention ;
- Transmettant les éléments d'informations constatés sur site.

La Mairie de Floirac contribue au partenariat en :

- Invitant le représentant et/ou personnel technique de la Fédération de pêche et le représentant de l'AAPPMA gestionnaire à chaque réunion de travail du champ d'action de la convention ou tout autre projet concernant les objectifs communs ;
- Transmettant les éléments d'informations des actions menées sur site.

Article 6 : Communication /échange de données

La Mairie de Floirac ou la Fédération de pêche s'engagent conjointement à faire mention de l'aide de son partenaire dans le cadre d'une communication menée sur ses actions et d'informer le partenaire de toute initiative médiatique relative aux actions retenues.

Article 7 : Echange avec les autres partenaires du territoire

La Fédération de pêche est également engagée auprès d'autres acteurs présents sur le territoire de Bordeaux métropole. Afin d'harmoniser les actions menées et de partager les connaissances acquises, des réunions multi-partenariales pourront être organisées. A défaut, la Fédération de pêche s'assurera que les informations ont bien circulé entre les acteurs concernés.

Article 8 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de **5 années**.

Elle prend effet le 01/01/2025

Elle prend fin le 01/01/2030

Article 9 : Modification de la convention

Les parties signataires de la convention pourront, après décision de leurs organes délibérants, modifier par avenant la présente convention.

Article 10 : Résiliation

Dans le cas où l'un des partenaires ne respecte pas ses engagements ou détourne l'objectif fixé en commun, chacune des parties a le droit de résilier la présente convention. Elle devra avertir par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en respectant un délai de préavis de 6 mois.

Article 11 : Exécution

Monsieur le Président de la Fédération de pêche et Monsieur le Maire de Floirac sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à , le

Fait en 2 exemplaires

Le Propriétaire Riverain⁽¹⁾

(Nom-prénom) (Signature)

La Fédération⁽¹⁾

Daniel BOURDIE



Fiches Actions

Axe A : Améliorer la qualité de l'eau de l'étang

> Actions :

1. *Diminuer la quantité de canards et surtout d'oies*
2. *Planter des végétaux hydrophytes*
3. *Permettre un renouvellement d'eau par le puisard*
4. *Faire fonctionner un aérateur en période estivale*

Axe B : Adapter la gestion piscicole et le plan de contrôle

> Actions :

5. *Elaborer un plan de gestion piscicole adapté au site*
6. *Inscrire le lac comme site prioritaire dans le plan de contrôle fédéral*
7. *Former la police municipale de Floirac sur la réglementation pêche*




Axe C : Mettre en place un programme d'animations autour de l'étang




> Actions :




8. *Réaliser des évènements « pôles truites »*
9. *Organiser de journées de découverte de la pêche à la ligne*
10. *Mener des actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires, des centres de loisir et du grand public*
11. *Mettre en place des actions citoyennes (chantiers participatifs, action de nettoyage)*

Axe A : Améliorer la qualité de l'eau de l'étang




ACTION A1 : Diminuer la quantité de canards et d'oies	 Priorité : Forte	 Budget : ? € prestataire	 Echéance : 1 à 5 ans
Objectifs	- ENLEVER LES CANARDS ET OIES SUR-DENSITAIRES		
Description de l'action	L'eutrophisation des milieux aquatiques est un déséquilibre du milieu provoqué par l'augmentation de la concentration d'azote et de phosphore dans le milieu. Ce déséquilibre est constaté sur le lac de Floirac. Les canards et oies présentes en nombre sur le site engendrent, par leurs déjections, des apports réguliers en azote et phosphore qui conduisent à une eutrophisation accélérée du plan d'eau. Par ailleurs, ces derniers consomment toutes les plantes hydrophytes de l'étang et ce faisant annihilent leurs effets bénéfiques décrits précédemment. L'action consisterait à piéger vivants les volatiles surtout toutes les oies pour ne laisser qu'une dizaine de canards.		
Déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Demande d'autorisation - Piégeage (dimensionnement) - Transport à l'extérieur des oiseaux 		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des apports en phosphore et azote - Hydrophytes moins consommées 		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des paramètres physico-chimiques du lac (turbidité, phytoplancton, azote, phosphore...) 		
Pilote de l'action	FDAAPPMA 33		
Partenaires techniques	Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine	Partenaires financiers potentiels	Mairie de Floirac, GIP GPV Rive Droite, FNPF...
Budget prévisionnel	Coût fonctionnement	0 €	
	<i>Salariés FD33</i>	<i>0 €</i>	
	Coût investissement	0 €* 	
	<i>Prestation de piégeage</i>	<i>?</i>	
	TOTAL	?	


ACTION A2 : Diversification des habitats piscicoles		 Priorité : Forte	 Budget : 4 200 €*	 Echéance : 1 à 5 ans
Objectifs	- PRODUCTION D'OXYGENE PAR PHOTOSYNTHESE ET ZONES DE REFUGE / FRAIE POUR LES POISSONS			
Description de l'action	Les hydrophytes (Potamot, Renoncule, Nénuphar, Cératophylle) exercent un rôle sur : <ul style="list-style-type: none"> • La production d'oxygène par photosynthèse • Les différents cycles de nutriments • Le contrôle de la qualité de l'eau par phytoremédiation • Zones de refuge et de fraie pour les poissons En l'état, le plan d'eau souffre d'une absence totale de plantes hydrophytes. L'action consisterait à planter ce type de végétaux sur le pourtour du lac mais aussi sur des radeaux/boudins végétalisés. Par ailleurs, le plan d'eau manque de zone refuge, habitat et support de ponte pour les poissons. La fédération se propose de mettre en place des frayères artificielles et des caches à poisson.			
Déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de radeau ou boudin végétalisés • Création d'abris piscicole et de frayères artificielles (poissons blancs surtout) 			
Résultats attendus	⇒ Développement des plantes hydrophytes ⇒ Augmentation de la capacité d'accueil piscicole du plan d'eau par la diversification des habitats (frayères et refuges)			
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des végétaux hydrophytes et développement autonome - Radeaux végétalisés fonctionnels - Frayères poissons blancs fonctionnelles - Refuges fréquentés par les poissons - Augmentation de la biomasse en poisson 			
Pilote de l'action	FDAAPPMA 33 / Mairie			
Partenaires techniques	Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine	Partenaires financiers potentiels	Mairie de Floirac, GIP GPV Rive Droite, FNPF...	
Budget prévisionnel	Coût fonctionnement	1200 €		
	<i>Salariés FD33</i>	1200 €		
	Coût investissement	3 000 €* 		
	<i>Achat plantes</i>	1500 €		
	<i>Radeaux/ Boudins végétalisés</i>	1500 €		
	TOTAL	4 200 €* 		

ACTION A3 : Permettre un renouvellement d'eau par le puisard		 Priorité : Moyenne	 Budget : Mairie €*	 Echéance : 1 à 5 ans
Objectifs	- RENOUVELER L'EAU DU LAC PLUS FREQUEMMENT			
Description de l'action	<p>L'état trophique du plan d'eau peut être qualifié de globalement Hyper-eutrophe (pour tous les paramètres). On observe notamment un apport important en Phosphore et ammonium caractéristiques d'un plan d'eau eutrophisé. L'été la température du lac est élevé et le taux d'oxygène dissous dans la colonne d'eau est faible. Les poissons peuvent être en détresse respiratoire.</p> <p>L'Etang de Floirac peut apporter de l'eau fraîche et oxygénée via la connexion qui existe avec le puisard situé à proximité. Grâce à ce système de pompage, il conviendrait de déverser une plus grande quantité d'eau lors des épisodes de chaleur (de l'été jusqu'au début de l'automne) afin de renouveler partiellement l'eau du lac.</p>			
Déroulement de l'action	- Pendant les épisodes caniculaires et jusqu'au début de l'automne, il conviendrait pour améliorer la qualité d'eau du lac de renouveler le plus souvent possible l'eau grâce aux apports du puisard			
Résultats attendus	- Amélioration de la qualité physico-chimique du lac			
Indicateurs d'évaluation	- Suivi du nombre d'épisodes d'apparition de cyanobactéries - Amélioration de tous les paramètres physico-chimiques du lac (Température, PH, oxygène dissous, turbidité...)			
Pilote de l'action	FDAAPPMA 33 / Mairie			
Partenaires techniques	Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine	Partenaires financiers potentiels	Mairie de Floirac, GIP GPV Rive Droite...	
Budget prévisionnel	Coût fonctionnement	- €		
	<i>Salariés FD33</i>	-		
	Coût investissement	- €*		
	<i>Installations de sondes</i>	200 €		
	<i>Facture d'eau/électricité</i>	Cout pris en charge par la mairie		
TOTAL	Pris en charge par la mairie			

ACTION A4 : Faire fonctionner un aérateur en période estivale	 Priorité : Moyenne	 Budget : Mairie €	 Echéance : 1 à 5 ans
Objectifs	- OXYGENER L'EAU DU LAC EN ETE		
Description de l'action	<p>L'état trophique du plan d'eau peut être qualifié de globalement Hyper-eutrophe (pour tous les paramètres). On observe notamment un apport important en Phosphore et ammonium caractéristiques d'un plan d'eau eutrophisé. L'été la température du lac est élevé et le taux d'oxygène dissous dans la colonne d'eau est faible. Les poissons peuvent être en détresse respiratoire.</p> <p>Un aérateur d'étang est un aérateur de surface qui, en plus d'apporter de l'oxygène, met en mouvement les masses d'eau. Ainsi, il participe activement au processus d'autoépuration du plan d'eau. Il limite les blooms de cyanobactéries, augmente la concentration en oxygène dissous dans la colonne d'eau, limite les mortalités piscicoles, limite les odeurs, préserve et favorise la biodiversité, contrôle les bactéries pathogènes (E. Coli, Coliformes fécaux).</p>		
Déroulement de l'action	- Adaptation de la durée de fonctionnement des 2 aérateurs selon la météo et la qualité de l'eau observée (notamment entre juin et septembre)		
Résultats attendus	- Amélioration de la qualité physico-chimique du lac		
Indicateurs d'évaluation	- Suivi du nombre d'épisodes d'apparition de cyanobactéries - Amélioration du taux d'oxygène dissous dans l'eau (campagnes ?)		
Pilote de l'action	FDAAPPMA 33		
Partenaires techniques	Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine	Partenaires financiers potentiels	Mairie de Floirac, GIP GPV Rive Droite, FNPF...
Budget prévisionnel	Coût fonctionnement	- €	
	<i>Salariés FD33</i>	-	
	Coût investissement	€	
	<i>Facture électricité Aérateur</i>	Pris en charge par la mairie €	
	TOTAL	Pris en charge par la mairie	




Axe B : Adapter la gestion piscicole et le plan de contrôle

<p>ACTION B1 : Elaborer un plan de gestion piscicole adapté au site</p>	 Priorité : Forte	 Budget : financement FD33/AAPPMA	 Echéance : 1 à 5 ans
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - AVOIR UNE POPULATION PISCICOLE DE QUALITE, COHERENTE AVEC LES POTENTIALITES ENVIRONNEMENTALES ET HALIEUTIQUES DU PLAN D'EAU 		
<p>Description de l'action</p>	<p>Pour avoir un population piscicole équilibrée, il est nécessaire de mettre en place une gestion spécifique du lac au travers d'un plan de gestion piscicole. Ce document s'appuie sur un inventaire piscicole initial et des alevinages qui ont pour objectif d'apporter un équilibre au milieu aquatique, tout en apportant satisfaction aux pêcheurs qui fréquentent le parcours.</p> <p>Ce plan d'eau semble destiné à la pêche des poissons blancs et carpes. Les carnassiers sont peu présents et les pêcheurs au leurre ne fréquente que très peu l'étang.</p>		
<p>Déroulement de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Alevinage annuel du plan d'eau 		
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un plan d'alevinage adapté au public (FD33) - Alevinage du plan d'eau (FD33) 		
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité et qualité des espèces piscicoles alevinées 		
<p>Pilote de l'action</p>	FDAAPPMA 33		
<p>Partenaires techniques</p>	Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	Mairie de Floirac, GIP GPV Rive Droite
<p>Budget prévisionnel</p>	<p>Coût fonctionnement</p>	<p>0 €</p>	
	<p><i>Salariés FD33</i></p>	<p>0 €</p>	
	<p>Coût investissement</p>	<p>0 €</p>	
	<p><i>Achat et livraison de poissons</i></p>	<p><i>Cout dépendant des espèces et quantités déversées €</i></p>	
	<p>TOTAL</p>	<p>Cout dépendant des espèces et quantités déversées €</p>	

<p>ACTION B2 : Inscrire le lac comme site prioritaire dans le plan de contrôle fédéral</p>	 Priorité : Forte	 Budget : FD33 €	 Echéance : 1 à 5 ans
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôler le respect de la réglementation pêche - Sensibiliser les pêcheurs aux actions mises en place 		
<p>Description de l'action</p>	Chaque année, un plan de contrôle est rédigé par les gardes de la Fédération de Pêche de la Gironde. Ce plan permet de prévoir les tournées de contrôle sur l'ensemble du département girondin. L'étang de Floirac étant un site fréquenté et stratégique pour la pêche sur la métropole, il serait intéressant de l'inscrire comme site prioritaire pour les contrôles.		
<p>Déroulement de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du plan de contrôle départemental - Réalisation des tournées de contrôle - Suivi d'un tableau de bord 		
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration du site dans plusieurs tournées de contrôle - Respect de la réglementation par les pratiquants 		
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres de sorties réalisées sur site - Nombre de contrôles effectués - Nombre d'infractions relevées 		
<p>Pilote de l'action</p>	FDAAPPMA 33		
<p>Partenaires techniques</p>	DDTM, OFB, Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	/
<p>Budget prévisionnel</p>	<p>Coût fonctionnement</p>	€	
	<p><i>Salariés FD33</i></p>	€	
	<p>Coût investissement</p>	€	
	<p>TOTAL</p>	<p>Coût supporté par la FD33 €</p>	


<p>ACTION B3 : Former la police municipale de Floirac sur la réglementation pêche</p>	 Priorité : Forte	 Budget : durée 4h , 1200 €	 Echéance : 1 à 5 ans
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Base de la réglementation de la pêche en eau douce - Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles - Connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde pêche 		
<p>Description de l'action</p>	<p>La fédération, aux travers de 2 gardes assermentés, se propose de sensibiliser les agents de police municipales à la protection des milieux aquatiques et de leur enseigner les connaissances règlementaires et techniques nécessaires afin d'assurer des contrôles de base sur le respect de la réglementation de la pêche sur le territoire communal.</p> <p>La Fédération pourra également mettre à la disposition des agents son application mobile de contrôle « vigipêche » permettant de vérifier la détention et/ou la validité des cartes de pêche. Cette application est déjà mise à la disposition de l'Office Français de la Biodiversité, de l'Office National des Forêts et de la Gendarmerie nationale</p>		
<p>Déroulement de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque agent recevra un dossier complet rassemblant les textes de loi, le registre des infractions à la police de la pêche, et des fiches explicatives. - Mise à disposition de l'application mobile de contrôle « vigipêche » 		
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la PM dans plusieurs tournées de contrôle sur l'étang - Respect de la réglementation par les pratiquants 		
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation de 4h - Nombre de contrôles effectués par la PM - Nombre d'infractions relevées 		
<p>Pilote de l'action</p>	FDAAPPMA 33		
<p>Partenaires techniques</p>	DDTM, OFB, Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine	<p>Partenaires financiers potentiels</p>	/
<p>Budget prévisionnel</p>	<p>Coût fonctionnement</p>	<p>1 200 €</p>	
	<p><i>Salariés FD33</i></p>	<p>1 200 €</p>	
	<p>Coût investissement</p>	<p>0 €</p>	
	<p>TOTAL</p>	<p>1 200 €</p>	

Axe C : Mettre en place un programme d'animations autour de l'étang

ACTION C1 : Réaliser des évènements « pôles truites »		 Priorité : Forte	 Budget : FD33 €	 Echéance : 1 à 5 ans
Objectifs	- Proposer des évènements récurrents pour les pêcheurs locaux en début d'année			
Description de l'action	<p>Depuis 2010, la Fédération de Pêche de la Gironde organise un évènement départemental dénommé « pôles truites ». Il s'agit de lâchers de truites gérés par la Fédération entre janvier et avril sur des plans d'eau fédéraux. Ils ont pour objectif de satisfaire les pêcheurs de truites en plan d'eau en début d'année, en attendant l'ouverture de la truite en rivière, puis jusqu'à l'ouverture du brochet fin avril.</p> <p>Le but est d'intégrer ce site dans le cadre des pôles truites, pour poursuivre la mise en place de lâchers sur l'étang de Floirac. Cette action, portée par la Fédération, sera menée en partenariat technique avec la mairie de Floirac et l'AAPPMA de la Vallée de la Pimpine.</p>			
Déroulement de l'action	- Définition des dates des lâchers - Programmation des livraisons avec le pisciculteur - Mise en place des évènements avec l'AAPPMA locale et la Mairie			
Résultats attendus	- Plusieurs lâchers réalisés dans le cadre des « pôles truites » chaque année			
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de pôles truites réalisés - Nombre de participants aux évènements			
Pilote de l'action	FDAAPPMA 33			
Partenaires techniques	Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine	Partenaires financiers potentiels	/	
Budget prévisionnel	Coût fonctionnement		€	
	<i>Salariés FD33</i>		€	
	Coût investissement		€	
	<i>Achat et livraison de poissons</i>		€	
	TOTAL	Coût dépendant des espèces et quantités déversées €		

ACTION C2 : Organiser de journées de découverte de la pêche à la ligne	 Priorité : Moyenne	 Budget - 265€/3h	 Echéance : 1 à 5 ans
Objectifs	- FAIRE DECOUVRIR LA PECHE DE LOISIR AUX FAMILLES FLOIRACAISES		
Description de l'action	<p>La pêche à la ligne est une activité de pleine nature complexe, qui historiquement se transmettait de manière familiale. Aujourd'hui ce lien intergénérationnel tend à disparaître, notamment en milieu urbain. La Fédération dispose de moniteurs de pêche professionnels qui ont pris le relais pour transmettre le savoir-faire et les techniques de pêche aux lignes.</p> <p>L'idée serait d'organiser plusieurs journées de découverte de la pêche accessibles au public familial à faible coût. Un animateur de la Fédération interviendrait sur des demi-journées définies à l'avance avec la mairie. La fédération se chargerait du prêt du matériel et des conseils techniques. Une communication pourrait être menée conjointement par la mairie de Floirac, la Fédération et l'AAPPMA de la Vallée de la Pimpine afin d'attirer un maximum de personnes.</p>		
Déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Définition des dates des animations - Organisation des animations - Communication - Bilan annuel 		
Résultats attendus	- Réalisation d'animations pêche à destination des habitants de Floirac et de la Métropole		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations réalisées - Nombre de personnes initiées 		
Pilote de l'action	FDAAPPMA 33		
Partenaires techniques	Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine, Bordeaux Métropole	Partenaires financiers potentiels	Mairie de Floirac, GIP GPV Rive Droite
Budget prévisionnel	Coût fonctionnement	265 € / animation 3h pour 1 animateur BPGEPS *	
	<i>Salariés FD33</i>	<i>*En fonction du nombre d'animations</i>	
	Coût investissement	-	
	TOTAL	265 € / animation 3h*	

ACTION C3 : Mener des actions d'éducation à l'environnement auprès des scolaires, des centres de loisir et du grand public	 Priorité : Forte	 Budget -210 €, 2h, maximum de 20 enfants*	 Echéance : 1 à 5 ans
Objectifs	- Eduquer les enfants et les sensibiliser à la préservation de l'environnement		
Description de l'action	La Fédération réalise des animations d'éducation à l'environnement auprès des scolaires et périscolaires au travers de différents dispositifs tels que les « Juniors du Développement Durable », les « Billets Courants Verts » ou les « Clubs Nature Gironde ». Ces dispositifs permettent de mettre en place des projets éducatifs adaptés aux différentes classes d'âge, accompagnées par des financements publics. La Fédération réalise aussi des animations environnement dédiées au grand public.		
Déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre de la mairie et des écoles de Floirac - Programmation des animations - Suivi d'un tableau de bord - Réalisation des animations 		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'animations Education environnement avec les écoles de Floirac - Sensibilisation des enfants aux milieux aquatiques 		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'animations réalisées - Nombre d'enfants formés 		
Pilote de l'action	FDAAPPMA 33		
Partenaires techniques	Mairie de Floirac, écoles et collèges de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine, Département 33	Partenaires financiers potentiels	Département, Mairie de Floirac, Bordeaux Métropole
Budget prévisionnel	Coût fonctionnement	210 € / animation 2h (20 enfants max.)	
	<i>Salariés FD33</i>		
	Coût investissement	-	
	TOTAL	210 € / animation 2h	

ACTION C4 : Mettre en place d'actions citoyennes (chantiers participatifs, action de nettoyage)	 Priorité : Moyenne	 Budget : 900 €	 Echéance : 1 à 5 ans
Objectifs	- MOBILISER LES CITOYENS AUTOUR D' ACTIONS DE PRESERVATION DE LEUR PATRIMOINE NATUREL		
Description de l'action	<p>Outre les animations pédagogiques et la tenue d'événements, la sensibilisation du grand public tend à faire « passer à l'acte » les citoyens. La participation et/ou la création d'actions citoyennes vise à susciter l'envie d'agir pour la biodiversité liée aux milieux aquatiques et humides, pour faire émerger une culture de la nature, faciliter et encourager la mobilisation citoyenne. Faire faire des études, des travaux en faveur de la biodiversité paraît un levier beaucoup plus puissant que le « faire savoir », pour que les citoyens participent et se sentent pleinement concernés.</p> <p>La FDAAPPMA 33 mettra en place et/ou participera à des actions en faveur de la restauration de milieux, des suivi-surveillance de milieux ou d'espèce particulière, ou encore des actions de nettoyage des milieux aquatiques.</p>		
Déroulement de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Concertation avec les services techniques de la Ville - Réflexion sur les sites dont la potentialité permet la mise en place de ce genre d'actions - Recherche/création d'actions permettant de réaliser des actions citoyennes 		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des citoyens à une action citoyenne, de protection des milieux aquatiques - Sensibilisation directe du public 		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions citoyennes mise en place - Nombre de personnes sensibilisées 		
Pilote de l'action	FDAAPPMA 33		
Partenaires techniques	Mairie de Floirac, AAPPMA Vallée de la Pimpine, Associations floiracaises...	Partenaires financiers potentiels Mairie de Floirac, GIP GPV Rive Droite	
Budget prévisionnel	Coût fonctionnement	900 €	
	<i>Salariés FD33</i>	900 €	
	Coût investissement	-	
	TOTAL	900 €	

Echéancier prévisionnel

Action / Année	2025	2026	2027	2028	2029
A1	4 200 €				
A2	- €				
A3	- €				
A4	- €				
B1	- €				
B2	- €				
B3	1 200 €				
C1	- €				
C2	265 €/anim	265 €/anim	265 €/anim	265 €/anim	265 €/anim
C3	210 €/anim	210 €/anim	210 €/anim	210 €/anim	210 €/anim
C4	900 €		900 €		900 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301674-20241209-20241209-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 19/12/2024

